

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : Fixation du loyer du local professionnel appartenant à la commune situé 2 ter rue de la Poste.

Nombre de conseillers

En exercice : 18  
Présents : 14  
Représentés : 04  
Absents excusés : 00  
Votants : 18

Date de la convocation : 31 mai 2024.

Date d'affichage de la convocation : 31 mai 2024.

L'an deux mille vingt-quatre, le six juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2024 dont le public a été informé par voie d'affichage le 31 mai 2024 s'est réuni en mairie, 2 Grande Rue aux Loges-en-Josas, sous la présidence de Madame Caroline DOUCERAIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

MMES Caroline DOUCERAIN – Sylvie PERRAUD – Lyse-Marie CLISSON – Sarah ANDRÉ – Audrey COURTOIS – Odile CONROY – Nicole MARCHAIS – Arlette PEYTOUR – Kahina ANDRADE – MM Olivier LUCAS – Jean-Jacques BRÉTÉCHÉ – Paul-Etienne LEGRAIS – Sébastien MÉRIAUX – Gérald TOWNSEND.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M Jean-Côme RIVIÈRE **ayant donné pouvoir à MME Nicole MARCHAIS**  
M Georges GÉRAULT **ayant donné pouvoir à MME Audrey COURTOIS**  
M Franck GUGLIELMAZZI **ayant donné pouvoir à M Sébastien MÉRIAUX**  
M Pierre-Yves PARISELLE **ayant donné pouvoir à MME Caroline DOUCERAIN**

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Néant

Lesquels, formant la majorité des membres en exercice, ont pu délibérer.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

MME Audrey COURTOIS

Le Maire certifie sous sa responsabilité  
le caractère exécutoire de cet acte

La liste des délibérations a été affichée en mairie  
le 11 juin 2024 et publiée sur le site internet de la  
mairie le 11 juin 2024.

Accusé de réception de la télétransmission par la  
préfecture des Yvelines ci-dessous.

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la Loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 tendant à favoriser l'investissement locatif, l'accession à la propriété de logements sociaux et le développement de l'offre foncière ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° CM-2022-036 du 7 juillet 2022 portant fixation du loyer du local communal situé 2 ter rue de la Poste ;

VU la restitution du local par l'occupant actuel, à savoir l'association No Stress, en date du 15 juin 2024 ;

VU la demande de Madame Mégane FREMINET, Ostéopathe, en date du 3 juin 2024, de bénéficier de ce local :

CONSIDÉRANT que la commune souhaite poursuivre l'accueil d'activités en rapport avec la santé et le bien-être sur son territoire :

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,  
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :**

**AUTORISE** Madame le Maire à louer le local communal situé 2 ter rue de la Poste aux Loges-en-Josas à Madame Mégane FREMINET, Ostéopathe ;

**FIXE** le prix du loyer mensuel toutes charges comprises, à compter du 15 juin 2024, comme suit :

M2	ADRESSE	SITUATION	ANNEXE	LOYER TTC
29	2ter, rue de la Poste	Rez-de-Chaussée	Néant	458 €

**DIT** que les loyers seront réglés d'avance le 5 de chaque mois à la commune des Loges-en-Josas ;

**DIT** que le montant du loyer sera révisé annuellement le 1<sup>er</sup> juin de l'année suivante, suivant l'indice de référence (L'ILAT) publié par l'INSEE, du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année précédente ;

**DIT** que la liste des délibérations sera affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune selon la réglementation en vigueur, qu'une ampliation sera adressée au préfet des Yvelines, et sera notifiée à toute personne concernée ;

**DIT** que, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité.

SUFFRAGE EXPRIMÉ : 18  
POUR : 18  
CONTRE : 00  
ABSTENTION : 00

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Les Loges-en-Josas, le 12 juin 2024.

Le Secrétaire de séance,



Audrey COURTOIS



Le Maire,



Caroline DOUCERAIN

REÇU EN PREFECTURE

le 12/06/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217803436-20240606-CM\_2024\_037